

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VAL D'ARRY

Séance du 09 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, et le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03 juillet 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : Jacky GODARD, Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Christelle MOTTIN, Chantal GRAINDORGE, Arnaud DUBOIS, Jean-Claude DEBAUDRE, Philippe MARIE, Jean-Pierre HERMAND, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCONNIER, Michel ANGER, François BISSON, Didier SALIGNON, Régine FLAGUAIS (arrivée à 20 h 30), Jacques HERVIEU, Alain BILLARD, Christian VENGEONS, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Freddy DIARD (arrivée à 20 h 10), Christelle LECAPITAINE, Céline GUILLEMOT, Séverine MALHERBE.

Absents excusés : Christiane LEFEBVRE (a donné pouvoir à Claudine GESLIN), Valérie GILLETTE (a donné pouvoir à Didier MOQUET), Philippe PELLETIER (a donné pouvoir à Jacky GODARD), Michèle FERRON (a donné pouvoir à Chantal GRAINDORGE), Erick GALLIER (a donné pouvoir à Josiane LECUYER), Sébastien HARASSE (a donné pouvoir à Christelle LECAPITAINE), Jérôme RAVACHE, Pascale MARIE.

Absents : Murielle BERNE, Pascale LOBRÉAU, Delphine LUBIN, Frédéric DAVID, Sandrine LAURENT, Sylvie MARIE, Elisabeth SCHNEIDER, Anthony SECOUÉ, Mireille BERTRAND, Didier JOUIN, Philippe POISSON, Virginie DAUTY, Yannick VAREE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 11 juin 2018.

CONTRAT DE TERRITOIRE REGIONAL : DEMANDE SUBVENTION PLAN D'EAU LE LOCHEUR
délibération n° 2018-07-51

M. le Maire rappelle qu'un protocole d'accord préalable au contrat de territoire régional 2017-2021 a été signé le 22 mars dernier. Dans ce dernier, 14 fiches d'action figuraient dont celle relative au réaménagement de la base de loisirs de Le Locheur. 11 d'entre elles ont été retenues, dont celle qui nous concerne, et figurent dans le contrat définitif. Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'engager le projet de réaménagement de la base de loisirs de Le Locheur, sollicite une subvention au titre du contrat de territoire régional, valide le plan de financement tel que présenté (**dépenses** : montant HT travaux 70 242.62 €, **recettes** : subvention Région FRADT 30 %, APCR 30 % et autofinancement 40 %), et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

TRANSFERT DE COMPETENCE VOIRIE PBI délibération n° 2018-07-52

Pré-Bocage Intercom a programmé des travaux de voirie sur la commune, en particulier sur la VC6 (au lieu-dit La Cordière). Au cours des réunions préparatoires, il s'avère que l'impasse Beljambe (menant aux propriétés de M. LEMARCHAND et Mme LEPOULTIER) a été omise dans le transfert de voirie à PBI.

M. le Maire propose au Conseil la régularisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le transfert de cette impasse, d'une longueur de 19 mètres, à PBI. M. le Maire est autorisé à signer la convention.

CONVENTION DE FACTURATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT AVEC LA SAUR délibération n° 2018-07-53

Par convention signée le 27 juin 2013, la collectivité (ex SIVU DU COURS D'O) a confié à la SAUR la prestation de facturation du service assainissement collectif. La prestation de perception de la redevance assainissement est réalisée sur la facture du service public d'eau potable du SIAEP du Val d'Odon, dont l'échéance a été reportée au 30 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la prorogation du contrat susvisé jusqu'au 30 juin 2019.

PERSONNEL – EMBAUCHE POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF délibération n° 2018-07-54

Suite à la démission effective au 15 juillet 2018 de Mme Sylvie BLANCHER, M. le Maire rappelle le fonctionnement du service administratif. Se pose un problème pour la commune déléguée de Missy, où

Mme BLANCHER effectuait 2 permanences (lundi et jeudi). Après avoir entendu M. le Maire exposer 3 possibilités de réorganisation du service administratif, M. DEBAUDRE fait remarquer qu'il nous faut réfléchir au type de service attendu et en particulier quel niveau de hiérarchie souhaite-t-on pour assurer son bon fonctionnement. Concernant les différentes possibilités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par vote à bulletin secret, à la majorité par 25 voix (2 blancs, 5 pour augmenter le temps de travail d'un agent déjà en place sur la commune) l'embauche d'un(e) Directeur(trice) Général(e) des Services compte tenu de la population communale actuelle (+ 2000 habitants). Dans l'attente de ce recrutement, le Conseil Municipal décide de faire appel au centre de gestion afin d'embaucher temporairement un agent pour 18/35^e en remplacement de l'agent démissionnaire. M. le Maire est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires et est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

SCOLAIRE :

- CREATION POSTE ATSEM **délibération 2018-07-55**

Dans le cadre de la mutation d'un agent du Syndicat Scolaire du Moyen Odon d'Epinau sur Odon vers la commune de Val d'Arry, pour assurer l'encadrement de la maternelle sur le site de Tournay sur Odon, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'ATSEM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ième} classe des écoles maternelles, pour une durée annualisée de 28/35^e à compter du 1^{er} septembre 2018.

- CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE **délibération 2018-07-56**

Pour assurer la préparation, le ménage des locaux et la surveillance de la cantine sur le site de Tournay sur Odon, M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique contractuel annualisé de 18.5/35^e du 1^{er} septembre 2018 au 5 juillet 2019 (IB 347 IM 325).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette création de poste.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces dossiers.

Mme LECUYER fait un point sur les effectifs, qui sont de 192 élèves annoncés, répartis sur 7 classes (1 à Tournay sur Odon, 3 à Noyers-Bocage et 3 à Missy). L'ouverture d'une 8^{ième} classe a été demandée.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES VC 6 **délibération 2018-07-57**

Lors de la séance du 11 juin dernier, une convention a été approuvée et signée avec PBI pour la réhabilitation de la VC6 (de la Cordière au hameau Paris). Il a été soulevé la possibilité d'améliorer l'accès en créant une sente piétonne depuis la RD 83 jusqu'à l'entrée principale de la Cordière. Un devis d'EUROVIA a été reçu en mairie pour ces travaux.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre M. LE MASLE), décide de réaliser ces travaux, et accepte le devis pour un montant HT de 14 401.23 €. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Motion contre la fermeture de la trésorerie de VILLERS-BOCAGE **délibération n° 2018-07-58** : adoptée à la majorité (3 contre et 11 abstentions)
- Prochaines réunions de Conseil : 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre
- Réunions commissions à Missy :
 - urbanisme : 11 juillet à 18 h,
 - assainissement : 7 septembre à 17 h 30
 - voirie : 7 septembre à 18 h 30
 - personnel : 11 septembre à 18 h
 - affaires scolaires : 17 septembre à 18 h 30
 - animation : 18 septembre à 18 h
- Visite de M. le Sous-Préfet ce jour, au cours de laquelle l'incohérence de l'existence de 2 codes postaux sur le territoire de VAL D'ARRY a été soulevée
- Demande de M. HERMAN sur chemin du Val à aménager (CR encaissé)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire, Jacky GODARD

Chy

